

## **NORVÈGE**

### **La présidence du Conseil de sécurité représente une chance d'œuvrer pour les droits humains**

*Index AI : EUR 36/001/02*

#### **Embargo : 1<sup>er</sup> mars 2002 (04 h 00 GMT)**

**Oslo** – « *La communauté internationale attend de la Norvège qu'elle fasse des droits humains un élément central de sa présidence du Conseil de sécurité des Nations unies* », a déclaré ce jour (vendredi 1<sup>er</sup> mars 2002) Amnesty International, tandis que sa secrétaire générale Irene Khan se trouvait à Oslo.

« *La présidence offre à la Norvège une occasion exceptionnelle de contribuer à renforcer l'importance accordée aux droits humains dans les consultations et les résolutions du Conseil de sécurité. Il est d'autant plus essentiel que cette occasion soit saisie que de nombreux États ont adopté des mesures de sécurité et de lutte contre le "terrorisme" qui portent atteinte aux droits de la personne, et revêtent un caractère discriminatoire contre certains groupes ethniques et d'autres minorités* », a ajouté Amnesty International.

Le Conseil de sécurité est bien placé pour agir contre les violations des droits humains, puisque celles-ci constituent une des origines des conflits et autres situations menaçant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'organisation a mis à profit la rencontre entre Irene Khan et le ministre norvégien des Affaires étrangères pour aborder diverses questions relatives à la présidence norvégienne du Conseil de sécurité, notamment les points suivants :

#### **Protection des civils en situation de conflit armé**

La Norvège participe à la rédaction d'un aide-mémoire, demandé par le Conseil de sécurité, destiné à lui permettre de prendre systématiquement en compte les questions relatives à la protection des civils dans l'établissement, la modification ou la clôture des mandats de maintien de la paix.

Amnesty International a appelé la Norvège à veiller à ce que cet aide-mémoire sur la protection des civils contienne les principes les plus stricts et les mesures les plus efficaces en matière de protection des

civils en situation de conflit armé, notamment pour les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les enfants. Une attention toute particulière doit être accordée à la définition d'un cadre garantissant la protection des droits fondamentaux des civils pris dans les conflits armés et l'accès effectif des organisations humanitaires à ces personnes, ainsi qu'à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés.

#### **Israël et Territoires Occupés / Autorité palestinienne**

Étant donné le rôle de premier plan joué par la Norvège dans les efforts déployés en vue de résoudre le conflit du Proche-Orient, Amnesty International a demandé au gouvernement norvégien de soutenir toute initiative du Conseil de sécurité pouvant contribuer à mettre un terme aux atteintes aux droits humains commises par toutes les parties au conflit, et à veiller à ce que des observateurs publics chargés de surveiller la situation des droits humains soient déployés en nombre suffisant dans les Territoires occupés.

#### **Afghanistan**

Au cours de la présidence norvégienne sera adopté le mandat de la nouvelle mission des Nations unies en Afghanistan, alors que la situation y demeure instable sur le plan de la sécurité et que l'administration intérimaire afghane a besoin d'un soutien international substantiel. Amnesty International a appelé la Norvège à veiller à ce que les droits humains soient un élément central du mandat de la nouvelle mission des Nations unies en Afghanistan, effectivement intégré dans toutes ses dimensions.

L'organisation a salué la détermination de la Norvège à veiller à ce que les femmes jouent pleinement le rôle qui leur revient dans les programmes des Nations unies. Amnesty International demande à la Norvège de donner le ton pour que le Conseil de sécurité s'attache effectivement à la protection des droits des femmes et des minorités.

L'organisation a également engagé la Norvège à faire en sorte que suffisamment d'observateurs chargés de veiller au respect des droits humains soient déployés sur le terrain, et que tout accord futur exclue toute

---

possibilité d'impunité pour les auteurs de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**